



DELIBERATION N°2021-49 /CCOG-DGA
relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 13/04/2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénéïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

**Délibération N°2021-49 /CCOG-DGA
 relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- Vu** la délibération relative au débat d'orientations budgétaires en date du 18 février 2021,
- Vu** l'avis de la commission des finances en sa séance du 23 mars 2021,
- Vu** la note de présentation du budget primitif 2021 de la CCOG,

La Présidente explique que le montant total du budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal de la CCOG s'élève à **62 447 599 €**. La Présidente propose les dépenses et recettes suivantes en fonctionnement et en investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	35 215 688	27 231 911	62 447 599
RECETTES	35 215 688	27 231 911	62 447 599

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 :

ADOpte le budget primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté en annexe.

Article 2 :

AUTORISE la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

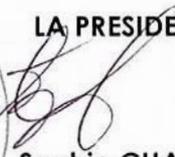
VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES